

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 septembre 2017

---

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES CONVENTIONNELS ET NON  
CONVENTIONNELS - (N° 174)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N° 121

présenté par  
Mme de Lavergne

-----

### ARTICLE 5 BIS

À l'alinéa 2, substituer à la référence :

« 4° »

les mots :

« treizième alinéa ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.